



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du patrimoine

Question écrite n° 118248

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3530, réalisé par le député Christian Kert, sur le thème « Le redoutable privilège d'être riche (de son patrimoine) » M. Thierry Mariani prie M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 28 : « Le rapporteur, lui-même administrateur de la Fondation en tant que représentant de l'Assemblée nationale, estime qu'un renforcement des structures de coordination de la Fondation du patrimoine sera nécessaire au niveau national, mais également l'embauche de personnels spécialisés dans le secteur du mécénat auprès des délégués régionaux - uniquement chargés de ces dossiers complexes - qui devront travailler en étroite coordination avec le siège de la Fondation pour valider les dossiers et débloquer les fonds. »

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118248

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1464